

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY**

**Séance du 26 octobre 2023**

Membres du Conseil Municipal : 23  
Présents : 15  
Votants : 21  
Absents : 8  
Procurations : 6

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,  
M. DACHEUX Jean-Philippe, M. LAVIE Richard, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel,  
M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique,  
M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice,  
Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine donne procuration à M. CAPELLI Fabrice  
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme FERRERES France  
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à Mme GALABRUN-BOULBES Jackie  
M. FOURNEAU Julien donne procuration à Mme SIRVEN Françoise  
M. JULIEN Eric donne procuration à Mme JACQUEMIN Monique  
Mme LEOTARD Hélène donne procuration à Mme REYREAU Peggy

Absents excusés : Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. Didier BELLOC

---

**Objet : VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle Comité de Jumelage – 15 ans du jumelage**

---

M CAPELLI informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle du Comité de jumelage pour l'organisation des 15 ans du jumelage les 1-2 et 3 septembre 2023.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 10 octobre qui propose une aide de 1 200 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents (M. Lavie a quitté la salle et ne prend pas part au vote) :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle au Comité de jumelage pour les 15 ans du jumelage d'un montant de 1 200 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,  
Jackie GALABRUN-BOULBES

*Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault*

le

Et publication ou notification le